

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 28 février 2019

Contact service presse :

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Vigilance rougeole à Val Thorens (73)

47 cas de rougeole ont été déclarés dans la station de Val Thorens en Savoie depuis fin janvier 2019. L'ARS rappelle que la vaccination est le seul moyen de se protéger et de protéger ses proches.

La vaccination est le seul moyen d'éviter la transmission de la maladie. Recommandations de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

VÉRIFIER VOTRE CARNET DE SANTÉ

Si vous devez vous rendre dans une station de ski de Savoie, et notamment dans celles des 3 vallées, l'ARS vous recommande de vérifier votre vaccination contre la rougeole ainsi que celles de vos enfants AVANT votre départ, et de vous faire vacciner le cas échéant.

Si vous êtes né en 1980 ou après,

Vous êtes protégé, si vous avez reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole

Consultez votre médecin si :

- vous n'avez reçu qu'une seule dose
- vous n'êtes pas vacciné
- vous n'avez pas votre carnet de santé

Si vous êtes né avant 1980,

Vous avez probablement eu la rougeole et vous êtes donc protégé.

En cas de doutes ou de questions, l'ARS vous recommande de consulter un médecin.

La rougeole est une maladie très contagieuse ; un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Elle peut avoir des conséquences graves, voire provoquer un décès. Les hospitalisations pour complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins de 1 an, les adolescents et les adultes.

UN DISPOSITIF DE VACCINATION COMPLÉMENTAIRE

Le cabinet médical de Val Thorens assure, depuis les premiers cas de rougeole, une vaccination à leur patientèle.

Un dispositif complémentaire de vaccination gratuite est mis en place à Val Thorens pour les résidents de la station, dans des lieux définis, à partir du 28 février.

Pour en savoir plus, consultez le site de la mairie : www.lesbelleville.fr

SYMPTÔMES ET MESURES À PRENDRE

La rougeole se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue. Une personne malade de la rougeole est très contagieuse dès les premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption.

SE VACCINER, C'EST AUSSI PROTÉGER SON ENTOURAGE

Les femmes enceintes, les nourrissons de moins de 6 mois et certaines personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole.

La rougeole doit conduire systématiquement à un arrêt de travail ou à une éviction scolaire ou du lieu collectif (crèche par exemple) pendant toute cette période.

EN SAVOIR +

- [Site de la mairie des Belleville](#)
- [Site espace saisonniers](#)
- [Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

En cas de maladie, l'employeur, l'école ou le lieu collectif (crèche par exemple) doit être averti. Il est conseillé d'éviter tout contact avec des personnes et d'informer le médecin avant une consultation pour mettre en place des mesures adaptées, notamment dans la salle d'attente.

Il n'existe pas de traitement spécifique contre la rougeole : la vaccination est le seul moyen efficace de se protéger y compris après un contact avec une personne malade.